

GMB/LJW - 23.6.83 - 45
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 83/1025 du 9/12/1983
M.A.E.-S.G.A.E./D.A.A.F.-S.A.P 30-03

Portant titularisation
et nomination des fonctionnaires stagiaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Agriculture-
Elevage-Génie Rural) au titre de l'année
1982.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant Statut Général des fonction-
naires ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°60/96/FP du 3.3.60 fixant le Statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret n°62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant Statut
Général des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°63/81/FP du 26/3/63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le Décret n°65/170/FP-DE du 25/6/65 réglant l'avancement
des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n°62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements
individuels des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26/1/81 au Décret n°80/644 du
20/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n°81/017 du 26/1/81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
Vu le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Permanente
d'Avancement en date du 23 Février 1983.

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

Article 1er .- Les fonctionnaires stagiaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Genie-Ru) dont les noms et prénoms suivent sont titularisés et nommés aux échelons ci-après de leur grade au titre de l'année 1982 ACC néant.

A- AGRICULTURE

I- INGENIEURS D'AGRICULTURE

AU 1° ECHELON, indice 830

- MR.- MAFUA-KOUKEBENE Edouard-Benoît pc du 30.10.82 B/ville
- NSANGU-Féli ZAMWANGANA pc du 23.5.82 Madingou
- OBA David pc du 14.9.82 B/ville
- AGUADON Jean-Claude pc du 5.11.82 B/ville
- ITOUA Pascal pc du 15.6.82 B/ville
- MILNGO Jonas pc du 12.12.82 B/ville
- NGANKUCUBI Prosper pc du 5.11.82 B/ville
- AKASSA pc du 4.5.82 Loudima
- MASSAMBA Bernard pc du 12.5.82 B/ville

II- INGENIEURS DE DEVELOPPEMENT RURAL

Au 1° échelon, indice 830

- N'TSIKA Jean-Pierre pc du 31.8.82 B/ville
- OKULOKULOU Bernard pc du 30.1.82 B/ville
- DJAMBOU Cyr-Roger pc du 30.1.82 Kinkala
- NGATSE Jean-Marie pc du 6.3.82 B/ville
- YOUNBERE Jeanne pc du 1.6.82 B/ville
- NGANGYI-MOUNKASSA Basile pc du 31.1.82 B/ville
- KIMPCLO Luc pc du 30.1.82 Teinte-Noire

- INGENIEUR TECHNOLOGUE

Au 1° échelon, indice 830

- MBANZA Pierre pc du 19.1.82 B/ville

B- ELEVAGE I- VETERINAIRES INSPECTEURS

Au 4° échelon, indice 1.140

- BATALOU-MBETANI Alphonse pc du 9.11.82 B/ville

II- INGENIEURS ZOOTECHNICIENS

Au 1° échelon, indice 830

- ITOUA Clément Sosthène pc du 19.10.82 B/ville
- MAYELA Bienvenu pc du 10.7.82 B/ville

...../.....

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./.-

Dzazzaville, le 9 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius NGUANGENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard CONGO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN - GUMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Casetsumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|------------------|----|-------------------|----|
| - JURFC..... | 1 | - DINF/DOS..... | 60 |
| - SGCH/BC..... | 2 | - DI..... | 2 |
| - DGTFP/DFP..... | 60 | - DE..... | 2 |
| - DGD..... | 2 | - DGRMA..... | 2 |
| - DCF..... | 2 | - REGI,GRIS..... | 4 |
| - MAE..... | 2 | - COMMIP..... | 4 |
| - SGE..... | 2 | - INTERESSES..... | 20 |